

COMMUNE DE LE HOUGA  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-17  
Séance du 06 Mars 2024

**Nombre de membres :**  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations : 3

Excusés : 1

**Date convocation :**  
26/02/2024

**Date affichage convocation :**  
26/02/2024

Le six Mars 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

**Présents :** FEUILLET GALABERT Patricia, GAÛZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, Madame DARZACQ DOAT, DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

**Procurations :** Madame BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, Monsieur DESJARDINS Lionel à Monsieur SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne

**Excusé :** Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Amortissement Fonds de Concours CCBA Pôle Enfance jeunesse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des immobilisations dans le cadre Du Fonds de Concours attribué à la CCBA dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse imputées au compte 2041512 doivent être amorties. Le montant de la dépense s'élève à **80 000,00 €**. Elle indique qu'il faut définir d'une part, la durée d'amortissement pour ce bien, et, d'autre part, ouvrir les crédits correspondant à cette opération. Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau d'amortissement ci-dessous ainsi que l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6811 en dépense de fonctionnement et à l'article 28041512 en recettes de fonctionnement à compter de 2024.

Montant	Année Amortissement	Annuités	Cumul
80 000 €			
<b>Inventaire N° 618</b>	2024	8000 €	8000 €
	2025	8000 €	16 000 €
	2026	8000 €	24 000 €
	2027	8000 €	32 000 €
	2028	8000 €	40 000 €
	2029	8000 €	48 000 €
	2030	8000 €	56 000 €
	2031	8000 €	64 000 €
	2032	8000 €	72 000 €
	2033	8000 €	80 000 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Accepte la proposition d'amortissement ci-dessus présentée et l'ouverture de crédits à l'article 6811 et 28041512 à compter du budget 2024.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré, les jours, mois  
Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

